

## Pensée de la semaine

**Ne juge pas la journée en fonction de la récolte du soir mais d'après les graines que tu as semées. » Robert Louis Stevenson**

Mardi 12 janvier, les CM2 de Notre Dame Albert et de Notre Dame de Warloy sont venus découvrir le collège. Ils sont arrivés pour 9h. M. Lesieur les a accueillis en salle d'étude. Ils ont visité l'établissement avec un professeur. Entre temps, nous les avons pris en photo, sur un fond vert, afin de leur réaliser un montage souvenir de leur journée au collège. Les CM2 ont découvert des nouvelles matières comme la physique, la technologie, la SVT...en participant à différents ateliers découverte encadrés par des professeurs. Après avoir découvert le fonctionnement du self lors du repas du midi, ils ont participé à des activités mises en place pendant la pause méridienne : certains ont joué à un jeu de société sur les émotions, d'autres se sont essayés à Scratch (logiciel de programmation) ou à Géogébra (logiciel de géométrie). Avant de quitter l'établissement, ils se sont réunis à nouveau par classe afin de faire une relecture la journée et nos élèves délégués de 6<sup>ème</sup> sont venus répondre à leurs questions. Ils sont repartis contents de cette belle journée avec quelques souvenirs : la photo montage, un stylo, le cdf infos de la semaine...



Lycée Hôtelier  
 Sacré Cœur de Péronne



Alimentation –Bio-Industrie - Laboratoire  
 Lycée des Biotechnologies  
 Sainte Colette de Corbie

Mardi 12 janvier 2021, nos élèves de 3<sup>ème</sup> ont visité le matin le lycée Sainte Colette à Corbie et le lycée le Sacré Cœur à Péronne.

Ainsi les 3 voies après la troisième ont pu être abordées très concrètement : Voie générale (Le sacré cœur et Sainte Colette) voie technologique (STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant à Sainte Colette) et voie professionnelle (Hôtellerie restauration au Sacré Cœur).

Nos élèves ont été répartis dans des ateliers afin de déterminer leurs goûts et leur permettre de choisir la voie qui leur correspond.

Elèves de troisième, nous vous encourageons à vous rapprocher du professeur principal afin d'envisager un entretien individuel d'orientation.

**Félicitations aux élèves de 3<sup>ème</sup> dont nous avons eu d'excellents échos de la part de nos collègues des lycées visités !**



Les 4<sup>èmes</sup> Kennedy commencent à travailler sur la présentation de leur personnage de classe.

**Comme vous l'avez appris par les médias, le protocole sanitaire est renforcé dans les établissements scolaires:** Dans notre collège, il ne change pas pour les repas au self car nous appliquons déjà le protocole renforcé.

**Pas d'incidence par rapport au couvre-feu :** L'étude restera ouverte jusque 18h. Vous trouverez sur école directe dans l'onglet document le justificatif de déplacement durant les horaires du couvre-feu.

**Au sujet de l'EPS :** Suite aux annonces ministérielles, les activités physiques et sportives en intérieur sont suspendues. A partir de lundi, nous proposerons des activités en extérieur comme le badminton, le renforcement musculaire, le tennis de table, le step sous le préau.

Bien entendu, nous nous adapterons aux conditions météorologiques. Des activités plus théoriques seront proposées le cas échéant à l'intérieur (salle de classe ou salle Jean le Commandeur) avec le port du masque. (analyse de vidéos...)

La cérémonie de **Profession de Foi** aura lieu le **dimanche 6 juin 2021** pour les élèves de 5<sup>ème</sup> de Gouges et les garçons de 5<sup>ème</sup> Devos et le **dimanche 13 juin 2021** pour les élèves de 5<sup>ème</sup> Perceval et les filles de 5<sup>ème</sup> Devos.

Vous trouverez dans les pages suivantes le nouveau fonctionnement de notre vie scolaire.

**Bonne semaine.**

**Philippe Lesieur**

<b>Lundi 18 : Ste Prisca</b>	<b>8h05 : Accueil = rangs dans la cour</b> 18h : réunion de bureau des APEL de l'école Notre Dame et du collège Charles de Foucauld sur les parents correspondants et les thématiques éducatives communes à travailler ensemble. (sous forme de visioconférence)
<b>Mardi 19 : St Marius</b>	<b>Bon anniversaire à Rayan Dengreville en 5<sup>ème</sup> Perceval.</b>
<b>Mercredi 20 : St Sébastien</b>	<b>Bon anniversaire à Médéric Cocus et à Kimberley Delattre-Hanquiez en 4<sup>ème</sup> Charlemagne</b>
<b>Jeudi 21 : Ste Agnès</b>	<b>Bon anniversaire à Théo Roussel en 6<sup>ème</sup> Tesla.</b>
<b>Vendredi 22 : St Vincent</b>	<b>Bon anniversaire à Océane Coulon en 4<sup>ème</sup> Charlemagne et à Maé Rognon en 5<sup>ème</sup> Perceval.</b>
<b>Infos A VENIR :</b>	

**Ce week-end, bon anniversaire à :**

**Charlely Carré en 6<sup>ème</sup> Tesla (samedi 23 janvier)**

**Enora Blois en 3<sup>ème</sup> Fleming (dimanche 24 janvier)**

## **Fonctionnement du bureau de la Vie Scolaire**

Le bureau sera ouvert :

- tous les jours de 7h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h30
- le mercredi de 7h45 à 12h15

**C'est un lieu d'accueil et d'écoute pour tous ceux qui le souhaitent.**

**Pour un meilleur suivi et pour la sécurité de tous :**

Si votre enfant est malade ou s'il a un rendez-vous médical, vous devez en informer la Vie Scolaire

- par mail « Ecole Directe » à Madame Boulanger **et** Madame Monel
- ou par téléphone avant 8h30.

A son retour en classe, le collégien devra se présenter au bureau de vie scolaire avec un mot dans son cahier de liaison ou un mail précisant son retour.

Sans cette justification, l'élève ne sera pas accepté en classe par les professeurs.

*(obligation d'assiduité mentionnée à l'article L511-1 du code de l'éducation)*

Si votre enfant arrive en retard, il devra aussi passer par le bureau de la Vie Scolaire.

Il ne sera pas accepté en classe sans ce passage.

Il ne doit en aucun cas rejoindre son cours (même chose pour l'EPS) sans s'y être présenté. Le professeur aura peut-être déjà fait l'appel et votre enfant sera donc signalé absent. Le passage au bureau permettrait de transformer cette absence en retard.

Si votre enfant doit sortir en cours de journée pour quelque raison que ce soit (rendez-vous médical, raisons familiales...), la Vie Scolaire doit aussi en être avertie.

L'élève passera par le bureau qui lui donnera une autorisation écrite qu'il présentera au secrétariat pour qu'on le laisse sortir.

Les arrivées ou sorties exceptionnelles (par exemple en raison de l'absence d'un professeur) font **toujours l'objet d'une information écrite.**

En effet, Il arrive parfois que certains professeurs assurent une heure de cours supplémentaire pendant l'absence de l'un de ses collègues.

Pour ces arrivées et sorties exceptionnelles, votre enfant devra avoir une autorisation écrite de votre part, de préférence par mail.

Un questionnaire peut aussi vous être envoyé pour l'autoriser à arriver plus tard ou sortir plus tôt mais un mot dans le cahier de liaison est aussi valable. Il faut donc bien penser à consulter Ecole Directe régulièrement : votre enfant ne sera pas autorisé à téléphoner pour quitter l'établissement.

Si un élève qui est en cours d'EPS ou de musique au 59, rue de Boulan a besoin de revenir au collège (blessé, malade, RDV ...), le professeur appelle le bureau de la Vie Scolaire et un adulte viendra chercher l'élève en question.

**Comment rattraper ses cours quand on a été absent ?**

Le système de pochette à « récupérer » au secrétariat est maintenant supprimé.

En effet, il est difficile pour certains élèves de suivre le cours et de s'occuper du travail d'un camarade malade.

De plus, nous avons remarqué que les pochettes stagnent parfois au secrétariat jusqu'au retour des élèves car leurs parents ne n'ont pas été en mesure de venir les chercher pendant leur absence

Chacun doit donc rattraper les cours en consultant ce qui est mis en ligne par leurs professeurs sur « Classroom ».

Les documents des élèves absents (devoirs rendus par exemple) leur seront remis à leur retour en classe.

**Exclusion de cours par un professeur pour travail non fait, comportement... :**

Si un élève est exclu de cours par son professeur, il se rend directement à la Vie Scolaire.

Une discussion sera engagée avec l'élève pour comprendre les manquements constatés et l'aider à s'améliorer et réparer son erreur. Les familles en seront informées. Des sanctions pourraient être envisagées.

**Matériel :**

Les casques, raquettes de tennis de table, de tennis, de badminton..., les ordinateurs (pour les élèves travaillant avec), les téléphones portables (que certains ne souhaitent pas garder sur eux pour la journée) sont à déposer dans le bureau de la Vie Scolaire.